

**PROSPECTIVE – PROJET DE TERRITOIRE LAMBALLE TERRE & MER 2032 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES – PLAN D’ACTIONS**

Le Conseil communautaire a approuvé et adopté le projet de territoire Lamballe Terre & Mer. Il sera le document de référence pour l'intercommunalité dans la mise en place des futures actions.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES (FPIC) – REPARTITION 2019**

En 2019, l'ensemble intercommunal de Lamballe Terre & Mer est bénéficiaire du FPIC pour un montant de 2 023 197 €. Le Conseil communautaire a approuvé une répartition dérogatoire, conformément au projet de Pacte financier et fiscal, selon les modalités suivantes :

- Le partage de l'enveloppe de l'ensemble intercommunal à 50% pour l'EPCI (1 011 598 €) et 50% pour les communes (enveloppe communale de 1 011 599 €) ;
- La répartition de l'enveloppe communale en deux sous-enveloppes :
  - o Sous-enveloppe 1 (montant 2016, soit 777 450 €) : attribution à chaque commune d'un montant égal au montant de FPIC perçu en 2016,
  - o Sous-enveloppe 2 : égale à la différence entre l'enveloppe communale et la sous-enveloppe 1 (1 011 599 € - 777 450 € = 234 149 €) répartie au prorata du poids de chaque commune dans le total tel qu'il ressort de la répartition de droit commun de l'année en cours.

FPIC 2019 répartition	Attribution dérogatoire
<b>Total Ensemble Intercommunal</b>	<b>2 023 197 €</b>
Total part EPCI: Lamballe Terre & Mer	1 011 598 €
<b>Total part des communes</b>	<b>1 011 599 €</b>
Andel	17 274 €
Bouillie (La)	3 260 €
Bréhand	22 453 €
Coëtmioux	25 236 €
Eréac	17 480 €
Erquy	16 844 €
Héanbihen	3 763 €
Hénansal	16 410 €
Hénon	60 908 €
Jugon-les-Lacs-Commune nouvelle	57 935 €
Lamballe-Armor	215 144 €
Landéhen	22 938 €
Lanrelas	18 222 €
Malhoure (La)	9 234 €
Moncontour	23 381 €
Noyal	12 557 €
Penguily	11 238 €
Plédéliac	33 381 €
Plémy	41 588 €
Plénée-Jugon	50 377 €
Pléneuf Val-André	16 013 €

Plestan	27 396 €
Plurien	5 533 €
Pommeret	28 608 €
Quessoy	89 361 €
Quintenic	5 181 €
Rouillac	10 606 €
Saint-Alban	7 540 €
Saint-Denoual	1 315 €
Saint-Glen	10 313 €
Saint-Rieul	8 851 €
Saint-Trimoël	8 697 €
Sévignac	26 110 €
Tramain	16 286 €
Trébry	13 738 €
Trédaniel	28 247 €
Trédias	13 670 €
Trémeur	14 511 €

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – PACTE FINANCIER ET FISCAL**

Le Conseil communautaire a adopté les termes du pacte financier et fiscal. Il a approuvé les termes de la convention de reversement de fiscalité entre les communes et la communauté et autorisé le Président à la signer.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES**

Le Conseil communautaire a approuvé les subventions complémentaires à verser en 2019 et a précisé que les crédits sont inscrits au budget 2019.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR (ANV) – PROCEDURES DE RETABLISSEMENT PERSONNEL (PRP) – CREANCES POUR INSUFFISANCES D’ACTIFS (CPIA)**

Le Conseil communautaire a pris acte des annulations de créances issues des procédures de redressement personnel (PRP), des créances pour insuffisance d'actif (CPIA) et des cotes prescrites. Il a émis un avis favorable aux admissions en non-valeur présentées par le Trésor Public.

Admissions en non-valeur et listes d'annulation par budget :

	ANV	PRP	CPIA
Budget principal	665,61 €	13 138,70 €	-
Budget bâtiment	-	-	3581,22 €
Budget eau	32 446,88 €	12 666,31 €	2 876,60 €
Budget assainissement	27 305,36 €	13 674,64 €	2 646,69 €
Budget déchets ménagers	47 975,69 €	16 961,04 €	9 782,39 €

Cotes prescrites :

Budget général	Eau	Assainissement	Déchets ménagers
511,35 €	2 369,62 €	3 842,84 €	15 481,08 €

## ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET CAMPING – DECISION MODIFICATIVE 01-2019

Suite à la mise en place de la délégation de service public au 1<sup>er</sup> avril 2019, les dernières dépenses sont à la charge de la communauté avant clôture du budget annexe.

Le Conseil communautaire a adopté la décision modificative correspondant à :

### Section de fonctionnement :

Sens	Chp	Nature	Intitulé	Montant
Dépenses	011	61521	Ajustement de crédits	+ 1 900 €
Dépenses	65	658	Reversement au délégataire	+ 2 200 €
Dépenses	042	6811	Amortissement des biens	+ 3 100 €
			<b>Total dépenses</b>	<b>+ 7 200 €</b>
Recettes	70	7083	Locations diverses	+ 1 700 €
Recettes	74	74	Subventions d'exploitation	+ 5 500 €
			<b>Total recettes</b>	<b>+ 7 200 €</b>

### Section d'investissement :

Sens	Chp	Nature	Intitulé	Montant
Recettes	16	1641	Capital des emprunts (encaissement)	- 3 100 €
Recettes	040	28xxx	Amortissement des biens	+ 3 100 €
			<b>Total recettes</b>	<b>0 €</b>

## MOBILITES – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT URBAIN, NON-URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE – ATTRIBUTION

Le Conseil communautaire a accepté le choix du Président et a décidé, en conséquence, de confier l'exploitation du service de transport urbain, non-urbain, interurbain (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020) et scolaire (dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019) au groupement d'entreprises constitué par la Compagnie Armoricaïne des Transports et la société Les Cars Le Vacon.

Il a approuvé le contrat de concession portant sur l'exploitation du service de transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2026.

## MOBILITES – TRANSPORTS SCOLAIRES ET NON URBAINS REGULIERS OU A LA DEMANDE – CONVENTION DE TRANSFERT ET DE COOPERATION AVEC LA REGION

La Région, avec son réseau BreizhGo, et Lamballe Terre & Mer, avec son réseau urbain et interurbain Distribus, ont décidé de renforcer leur collaboration dans le but de favoriser le développement d'une offre de transport public cohérente et globale sur l'ensemble de leur territoire.

Le Conseil communautaire a validé les conditions de transfert et de coopération avec la Région Bretagne pour l'organisation des transports scolaires et non urbains réguliers et à la demande et a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

## MOBILITES – ADHESION A MOBIBREIZH

Le Conseil communautaire a décidé d'adhérer au système d'information multimodale MobiBreizh, pour un an renouvelable, jusqu'en juin 2026. Il a précisé que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget prévisionnel et pour la première fois au budget prévisionnel 2020.

## RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire a approuvé les modifications du tableau des effectifs. Celles-ci prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AUPRES DU GIP MATHURIN MEHEUT

Afin de pallier temporairement les vacances de poste du directeur et d'assistant administratif, le Conseil communautaire a accepté la mise à disposition de personnels auprès du GIP Mathurin Méheut.

## RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DU CIAS LAMBALLE TERRE & MER

Afin d'assurer les fonctions de direction du CIAS Lamballe Terre & Mer, le Conseil communautaire a accepté la mise à disposition d'un agent de Lamballe Terre & Mer, à hauteur de 80% de son temps de travail.

## PETITE ENFANCE – SCHEMA TERRITORIAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2019-2023

Le Conseil communautaire a approuvé le schéma territorial des services aux familles 2019-2023 et son plan d'actions.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROJET DE TIERS-LIEU SUR LA COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR

Lamballe Terre & Mer a engagé une étude interne pour réunir des initiatives autour d'un lieu partagé et accueillir des entreprises naissantes et innovantes. Le socle des activités, majoritairement orienté sur le coworking, sera assuré par l'association LES CO qui développera l'émergence d'un écosystème économique local.

Le Conseil communautaire a approuvé ce projet de tiers-lieu, a validé son installation temporaire dans une cellule publique restante de l'ancien magasin Lidl de Lamballe-Armor et a décidé de verser à l'association LES CO, une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'accompagnement de la démarche coworking.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DANS LE BATIMENT EX-LIDL DE LAMBALLE-ARMOR

Le Conseil communautaire a validé le programme de travaux et son enveloppe financière prévisionnelle estimée à 270 306,50 €. Il a confié par mandat la réalisation de cette opération à la Société Publique Locale Baie d'Armor Aménagement (B2A), pour une rémunération à hauteur de 4,5% du montant estimatif du programme de travaux, soit 12 166 € HT environ.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – ENTREPRISE INDIVIDUELLE L’ATELIER INFORMATIQUE**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession des parcelles 270 ZN 77 et 270 ZN 94 (1 039 m<sup>2</sup>) du Parc d’Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à l’entreprise individuelle l’Atelier Informatique au prix de 31 170 € HT, soit 30 € HT le m<sup>2</sup>. Le bornage et le document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – SARL LAMBALLE MOTOCULTURE**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle 270 ZN 64 (3 001 m<sup>2</sup>) du Parc d’Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la SARL Lamballe Motoculture au prix de 90 030 € HT, soit 30 € HT le m<sup>2</sup>. Le bornage et document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – SCI MDC**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession du lot n° 1 (1 761 m<sup>2</sup> regroupant les parcelles 270 ZN 78, 81, 93 et 270 ZO 386, 389) du Parc d’Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la SCI MDC au prix de 52 830 € HT, soit 30 € HT du m<sup>2</sup>. Le bornage et document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – SARL LAV’AUTO DU PENTHIEVRE**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle 270 ZN 75 (3 016 m<sup>2</sup>) du Parc d’Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) à la SARL Lav’Auto du Penthievre au prix de 90 480 € HT, soit 30 € HT le m<sup>2</sup>. Le bornage et document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DU POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – REGULARISATIONS FONCIERES**

Le Conseil communautaire a approuvé la régularisation foncière à effectuer sur les lots n° 19 et 20 du Parc d’Activités du Poirier 2 à Saint-Alban, en lien avec les nouveaux bornages effectués.

Il a autorisé le Président ou son représentant à signer un acte rectificatif à celui signé le 29 novembre 2016 :

- Avec la société Traiteur Jouan, via la SCI E.L.A.M., pour le remboursement de 100 € HT de trop-perçu sur la cession du lot n° 19,
- Avec la société Le Recommandé, via la SC Malicette, pour le remboursement de 200 € HT de trop-perçu sur la cession du lot n° 19.

Les frais d’acte sont à la charge de Lamballe Terre & Mer.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DES JEANNETTES 2 (ERQUY) – SARL J.L. BÂTIMENT**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d’un lot de 3 856 m<sup>2</sup> sur le parc d’Activités des Jeannettes 2 (Erquy) à la SARL J.L. Bâtiment au prix de 30 848 € HT, soit 8 € HT du m<sup>2</sup>.

Cette cession sera validée après la production d’un acte de cession entre la SARL J.L. Bâtiment et Biogroupe, au sujet de la parcelle B 1932 (2 841 m<sup>2</sup>) située sur le Parc d’Activités des Jeannettes 2 à Erquy. Le bornage et document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D’ACTIVITES DE L’ESPERANCE 2 (QUESSOY) – SARL SAINT-LAURENT EXPRESS**

Le Conseil communautaire a approuvé la cession d’un lot de 2 000 m<sup>2</sup> (parcelle ZK 181), du Parc d’Activités de l’Espérance 2 (Quessoy) à la SARL Saint-Laurent Express au prix de 26 000 € HT, soit 13 € HT le m<sup>2</sup>. Le bornage et document d’arpentage commandés par Lamballe Terre & Mer, ainsi que les frais d’acte sont à la charge de l’acquéreur.

**TOURISME – SPL LAMBALLE TERRE & MER TOURISME – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D’OBJECTIFS – REFACTURATION**

Le Conseil communautaire a autorisé la refacturation des dépenses liées à la création de la SPL pour un montant de 25 876,50 €, ainsi que le coût de la mise à disposition de l’agent d’Erquy pour la collecte de la taxe de séjour en 2019 pour un montant de 11 779 €. A compter de l’année 2019, il refacture le coût annuel de la mise à disposition de l’agent d’Erquy pour la collecte de la taxe de séjour et a approuvé les nouvelles modalités de versement de la contribution financière de Lamballe Terre & Mer à la SPL.

**TOURISME – RANDONNEE PREDESTRE – DEFINITION DE L’INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire valide les critères pour la définition de l’intérêt communautaire en matière de randonnée pédestre et a précisé que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget prévisionnel en vue de pourvoir à la qualification, l’entretien et la valorisation des itinéraires répondant aux critères de l’intérêt communautaire.

**ENFANCE ET JEUNESSE – AFR LA MALHOURE PENGUILY – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L’association Familles Rurales (AFR) La Malhoure Penguilly a informé Lamballe Terre & Mer de la cessation de l’activité accueil de loisirs à Penguilly à compter de début juillet. A la clôture de l’activité, l’association sera déficitaire.

Le Conseil communautaire a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 4 000 € à condition que d’autres partenaires soutiennent financièrement l’association.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU**

Le Conseil communautaire a pris acte de ces décisions.